Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: - (2012)

Heft: 2

Artikel: Le maintien de la paix de l'ONU, la protection des civils et l'usage de la force : des attentes démesurées?

Autor: Doss, Alan

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-514651

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

GCSP
Geneva Centre for Security Policy
Centre de Politique de Sécurité, Genève
Genfer Zentrum für Sicherheitspolitik

VAB français de la FORPRONU et de la Croix-Rouge dans la capitale bosniaque, en 1996.

Maintien de la Paix

Le maintien de la paix de l'ONU, la protection des civils et l'usage de la force : des attentes démesurées ?

Alan Doss
Associate Fellow, Geneva Centre for Security Policy (GCSP) et Senior Political Advisor, Kofi Annan Foundation

La prolifération de conflits intra-étatiques depuis la fin de la guerre froide a eu pour effet d'augmenter considérablement le nombre d'opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ; quarante-huit ont été créées depuis 1990.
Les défis sans précédent des années 1990 – en particulier les échecs du Rwanda, de Srebrenica et de la Somalie – obligèrent les Nations Unies à revoir et repenser leur stratégie de maintien de la paix.

Depuis 1999 et la création de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), le Conseil de Sécurité de l'ONU a fait de la protection des civils dans les conflits armés une responsabilité explicite et une des tâches prioritaires des missions de maintien de la paix. En 2011, l'ONU déployait seize missions sur cinq continents. La protection des civils est une préoccupation inscrite dans le mandat des missions les plus importantes et fonctionne comme un engagement envers l'un des objectifs centraux de la Charte des Nations Unies qui est de « préserver les générations futures du fléau de la guerre. »

L'analyse de l'évolution des dispositions des mandats onusiens liées à la protection des civils et le bilan de l'efficacité en termes de protection de quatre missions de maintien de la paix de l'ONU (MINUSIL en Sierra Leone, ONUCI en Côte d'Ivoire, MINUL au Liberia et MONUC en République Démocratique du Congo), nous permet de répondre à certaines questions récurrentes sur le maintien de la paix de l'ONU et la récente évolution des mandats.

Les attentes liées à la protection des civils par les *peacekeepers* sont-elles réalistes ? Quels sont les défis opérationnels rencontrés par les missions dans leur rôle de protection des civils ? Quand et dans quelles circonstances l'usage de la force devient-il une option pour assurer la protection des civils ? Quelles modifications pourraient être apportées aux niveaux politique et pratique pour mieux accorder les attentes liées à l'usage de la force et les résultats en termes de protection ?

L'examen des défis communs rencontrés par ces quatre missions montre qu'une protection réussie des civils dépend de plusieurs facteurs :

- Une protection réalisable et durable doit être construite autour d'une volonté politique de traiter autant les causes que les conséquences des conflits armés pour les civils ;
- La stratégie de protection doit être définie dès le départ comme l'un des piliers de la planification de la mission et non comme un ajout *post facto* ;
- La possible utilisation de la force et ses conséquences devraient être intégrées pleinement dans la stratégie et ne devraient pas s'y substituer ;
- Les stratégies de protection devraient avoir pour but de concilier l'élément politique et les capacités d'une mission avec son mandat de protection ;
- La présence sur le terrain est vitale pour la protection. Il faut néanmoins que les forces soient déployées en nombre suffisant pour affronter les risques liés à la protection des civils tout en étant capables d'utiliser des méthodes robustes lorsque l'usage de la force est inévitable ;
- Si la réforme des forces de sécurité nationales (RSS/SSR) n'est pas prise en compte dès le départ comme une part intégrante de l'accord de paix, la capacité de l'ONU à protéger les civils se trouve sévèrement compromise.

Malgré l'importance croissante de la protection des civils dans les mandats des missions de maintien de la paix, il reste encore difficile d'évaluer le succès des opérations sur ce point. Cette difficulté a contribué à créer le doute dans l'opinion publique et à soulever des questions sur l'impact réel de l'approche de l'ONU vis-à-vis de la protection des civils. Toutefois, dix années d'expérience de terrain dans les quatre missions mentionnées plus haut semblent suggérer que l'usage de la force au nom de la protection des civils est une notion de plus en plus ancrée dans le discours sur le maintien de la paix.

Un premier constat est que les forces onusiennes ont la volonté et la capacité de faire usage de la force pour

protéger les civils. Alors qu'un consensus émerge sur le fait que les forces de l'ONU doivent utiliser la force – à condition qu'ils soient en mesure de le faire – pour protéger des civils directement attaqués ou menacés, la question de savoir si la force peut être utilisée à titre préventif afin de dissuader des groupes armés d'attaquer et de maltraiter des civils est plus controversée.

Cela nous mène à une seconde conclusion : la communauté internationale envoie des signaux contradictoires sur l'usage de la force par les missions de maintien de la paix de l'ONU. Lorsque l'ONU est intervenue avec force, comme c'est le cas par exemple dans l'est de la République Démocratique du Congo, afin d'obliger les groupes attaquant des civils à battre en retraite, des appels se sont fait entendre pour que l'ONU s'abstienne de toute action militaire. La raison invoquée était que l'ONU ne serait plus perçue comme « neutre » et que l'accès humanitaire serait ainsi mis en péril. Dans d'autres cas au contraire, notamment en Sierra Leone, les opérations de maintien de la paix ont été décriées pour ne pas avoir agi assez robustement afin de protéger les civils.

Ces exemples indiquent un troisième élément de conclusion : l'utilisation de la force par l'ONU est peut-être davantage un « mariage de convenance » qu'un « mariage contre-nature ». Lorsque les règles d'engagement sont claires et les ressources suffisantes, les Casques bleus de l'ONU peuvent utiliser la force. Mais les missions de maintien de la paix de l'ONU ne sont pas habilitées – ni en termes de ressources, ni politiquement – à faire usage de la force au-delà de certains engagements précis et limités. C'est pourquoi l'usage de la force devrait être une composante nécessaire d'une stratégie politique et non pas un but en soi.

Il est évident que l'ONU ne devrait en aucun cas prêter main forte à l'usage abusif de la force par d'autres groupes et devrait prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter ce scénario. Cela ne signifie toutefois pas que l'ONU doive rester neutre. Bien que la force seule soit rarement suffisante pour garantir la protection des civils, elle doit faire partie de l'équation.

Une quatrième conclusion est que la réforme du secteur de sécurité (RSS) est également centrale à la protection des civils. Les *peacekeepers* sont rarement habilités à désarmer et démobiliser les forces nationales de sécurité. Pourtant, des forces nationales de sécurité indisciplinées et abusant de leur pouvoir ont généralement une place centrale dans la menace aux populations. La réforme du secteur de sécurité doit donc avancer en parallèle avec les efforts de protection afin que ceux-ci ne soient pas compromis.

Ce point nous mène à une dernière conclusion. Que ce soit dans la planification, la gestion ou l'évaluation des missions ayant une composante de protection des civils, il est vital que les limites et les impératifs de la protection soient clairement expliqués et compris au sein du Conseil de Sécurité et plus largement. L'opinion publique, locale et internationale, doit être mieux informée des limites de la protection des civils par les missions de maintien de la paix. Dans le cas contraire, le risque est grand que des attentes démesurées se transforment en tragiques déceptions.

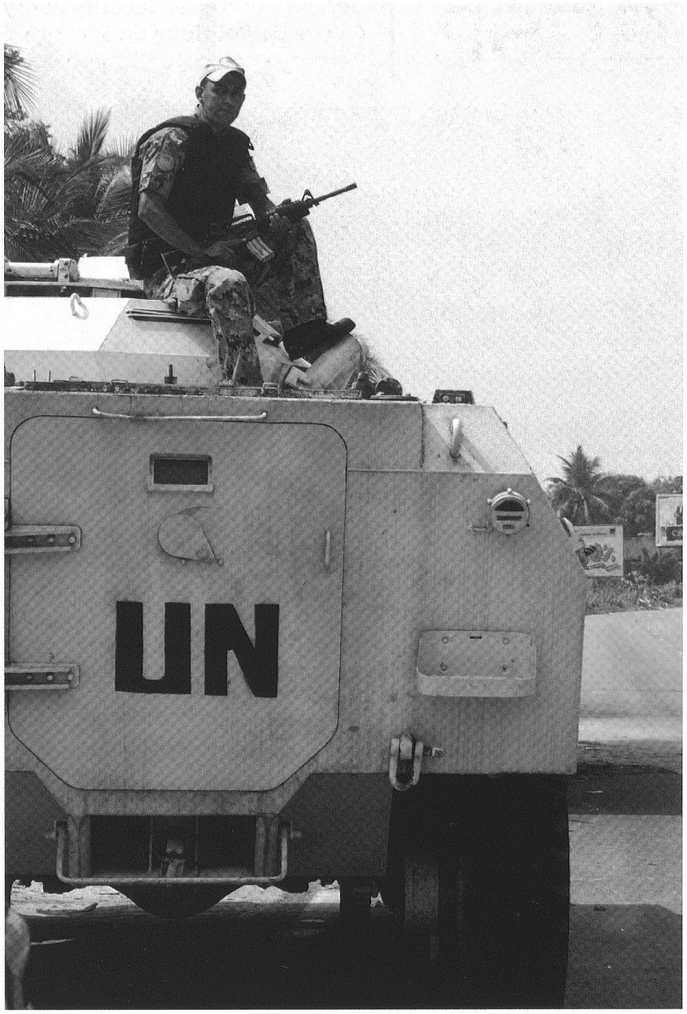

Véhicule blindé de l'ONUCI en Côte d'Ivoire. Cette mission a été, durant son engagement, épaulée et renforcée par la force «Licorne» française - parfois de manière décisive.

(tTraduit de l'anglais par Saskia Salzmann)

Alan Doss a été le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), Représentant spécial du Secrétaire général auprès de la Mission des Nations Unies au Liberia (MINUL), Représentant spécial par intérim auprès de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), et Représentant spécial adjoint pour la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). Il est l'auteur de *Great Expectations : UN Peacekeeping, Civilian Protection, and the Use of Force*, GCSP Geneva Papers – Research Series No. 4 décembre 2011.